

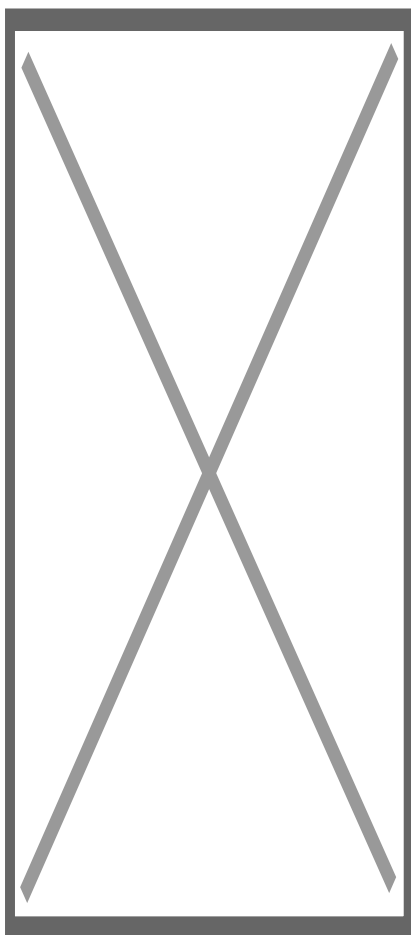
## Économies d'eau

La Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée met en place des solutions visant à diminuer collectivement notre consommation d'eau.

- L'octroi d'une aide financière pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie,
- La distribution gratuite de kits économiseurs d'eau.

Ouverture des campagnes d'aides à l'achat des récupérateurs d'eau de pluie et de distribution des kits économiseurs d'eau en : AVRIL, MAI, OCTOBRE, NOVEMBRE.

### Comment obtenir l'aide pour installer un récupérateur d'eau de pluie ?



Vous pouvez utiliser l'eau de pluie librement à l'extérieur de votre habitation, notamment pour **arroser votre jardin, votre potager** ou remplir votre bassin.

## Bénéficiaires

Ce dispositif s'adresse aux propriétaires ou locataires justifiant de leur résidence principale sur l'une des 10 communes de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée.

## Les équipements éligibles

L'achat d'un récupérateur d'eau de pluie (cuve aérienne ou à enterrer) sans conditions de volume, de ses accessoires (socle, robinet, kit de raccordement, descente de gouttière) et des travaux d'installation.

## Montant de l'aide

La participation de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée s'élève à 50 € par foyer.

## Modalités de versement

L'aide sera versée en une seule fois, dans un délai de 2 mois après réception du **dossier de subvention complet** accompagné des justificatifs.

L'aide sera versée par la Trésorerie de Saint-Just-en-Chaussée par virement bancaire.

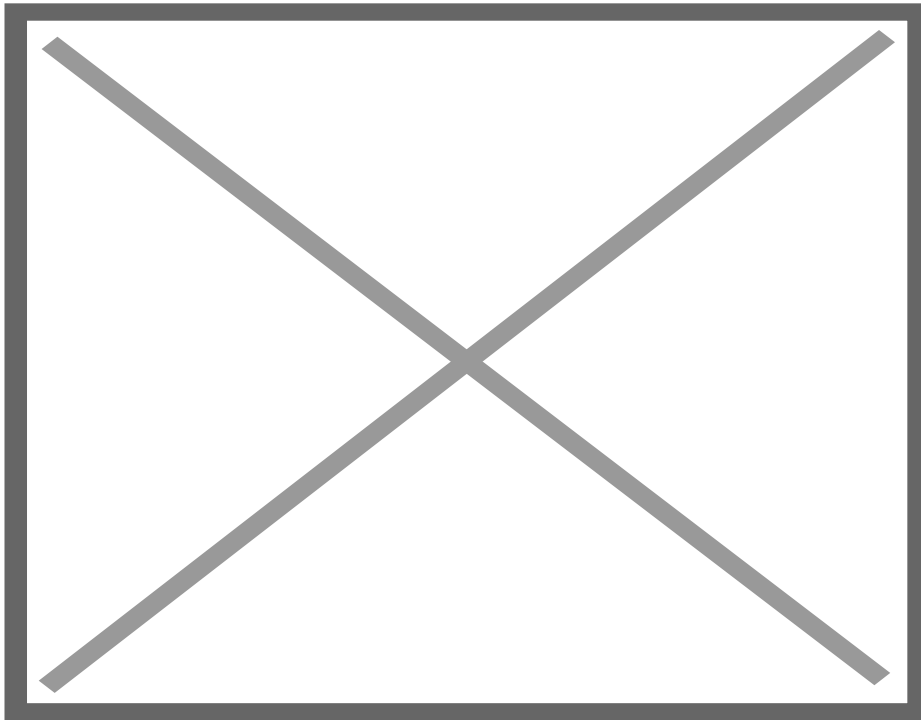
## Dépôt du dossier :

La demande devra être faite via [ce formulaire](#) et **accompagnée des pièces justificatives demandées** :

- un **justificatif d'achat** : ticket de caisse ou facture original avec mention du récupérateur dûment entourée ou surlignée ;
- un **RIB** ;
- la **photo du récupérateur posé**
- le **règlement complété et signé ou un document signé** avec l'inscription suivante : "Je reconnais avoir lu et approuvé le règlement concernant l'aide financière à l'achat de récupérateurs d'eau de pluie et je consens à fournir mes données personnelles utiles à la gestion de mon dossier."
- un **justificatif de domicile de moins de 6 mois**. Les justificatifs acceptés sont :
  - une facture EDF (électricité), d'eau ou de gaz ;
  - une facture de téléphone fixe, mobile, ou de forfait box d'accès à Internet ;
  - un avis d'imposition ou de non-imposition ;
  - un titre de propriété ou une quittance de loyer ;
  - une attestation d'assurance habitation.

Vous avez signé un contrat d'abonnement d'eau avec nos services, votre dernière facture d'eau vous servira de justificatif de domicile.

**Comment obtenir votre kit économiseur d'eau ?**



Consommez moins d'eau potable c'est aussi réduire sa facture !

Ces régulateurs fonctionnent en absorbant l'air pour le combiner à l'eau sortante, créant un jet d'aspect mousseux. Le débit est ainsi diminué mais non la pression. Installés sur vos robinets et votre douche, ils vous permettront d'économiser jusqu'à 50% sur votre consommation d'eau. Ces kits comprennent 3 régulateurs pour robinets standards et 1 régulateur pour une douche.

[Pour savoir comment installer votre économiseur cliquez ici.](#)

## Bénéficiaires

Ce dispositif s'adresse aux habitants des 10 communes de la Communauté de communes du Liancourtois - la Vallée dorée.

## Demande d'obtention des économiseurs :

La demande devra être faite :

- soit via [ce formulaire](#) et **accompagnée d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois**, avec un délais de traitement
- soit directement à l'accueil de la Vallée dorée, accompagné **d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois**, avec un retrait immédiat

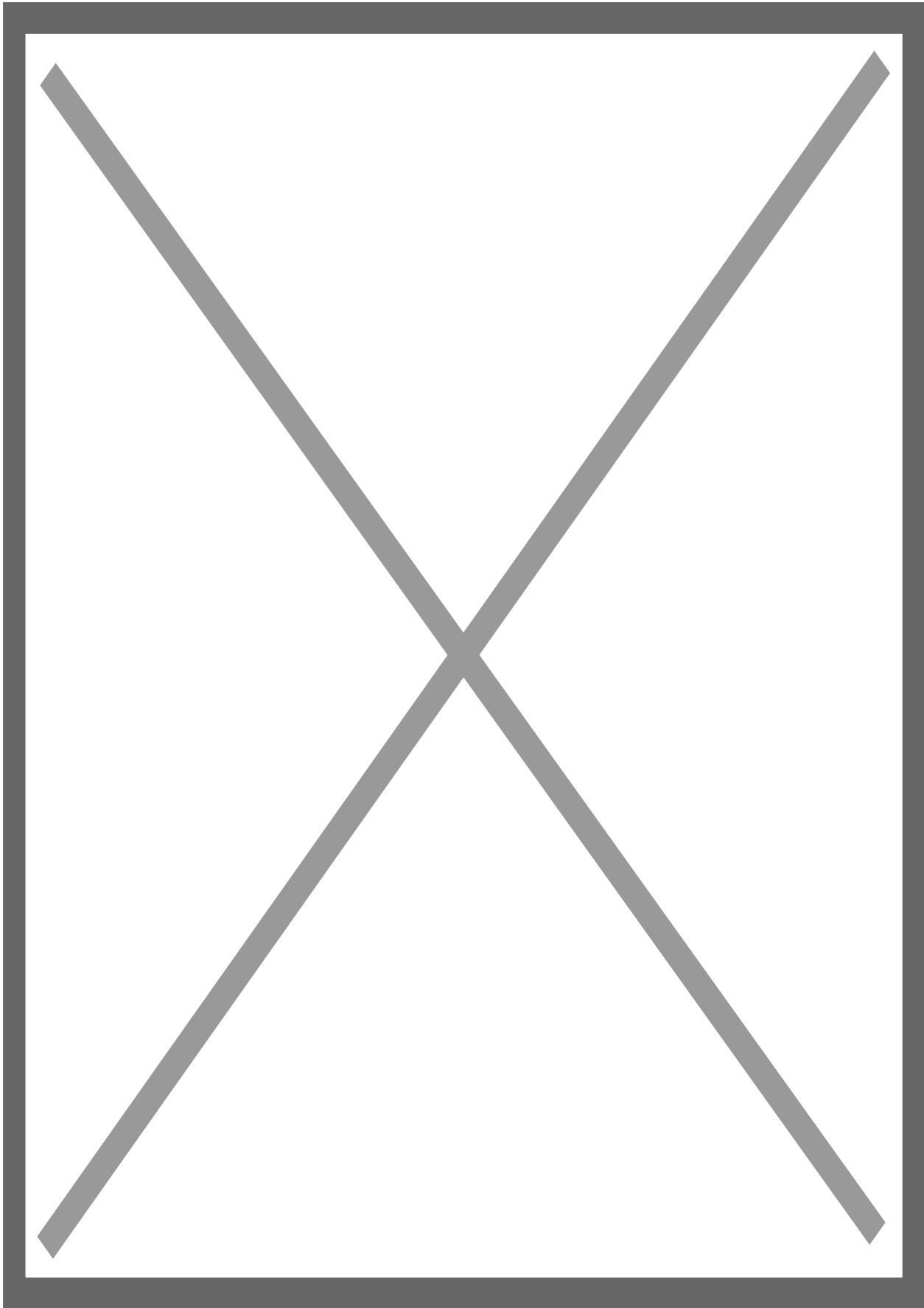
Les justificatifs acceptés sont :

- une facture EDF (électricité), d'eau ou de gaz ;

- une facture de téléphone fixe, mobile, ou de forfait box d'accès à Internet ;
- un avis d'imposition ou de non-imposition ;
- un titre de propriété ou une quittance de loyer ;
- une attestation d'assurance habitation.

Vous avez signé un contrat d'abonnement d'eau avec nos services, votre dernière facture d'eau vous servira de justificatif de domicile.

**Vous pourrez retirer votre kit sur présentation d'un justificatif de domicile auprès de notre accueil, 1, rue de Nogent à Laigneville du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h UNIQUEMENT en AVRIL, MAI, OCTOBRE et NOVEMBRE.**



- Une fuite d'eau sur votre installation privative se traduit inévitablement par une surconsommation d'eau. **Pour exemple, un robinet qui fuit 1 goutte toutes les 4 secondes gaspille jusqu'à 4.5 litres par jour !**

- **Une personne seule peut économiser jusqu'à 4 m<sup>3</sup> si elle diminue d'1 minute sa douche quotidienne.**